

L'ACTE D'ENFANT SANS VIE



HÔTEL DE VILLE
DE SAINT-DENIS

97717
SAINT-DENIS
MESSAG CEDEX 09

TÉL. : 0262 40 04 04

www.saintdenis.re



L'acte d'enfant sans vie peut être obtenu, à la demande des familles concernées, auprès de l'agent de l'état civil, sur production d'un certificat médical d'accouchement.

Le certificat médical doit mentionner l'heure, le jour et le lieu de l'accouchement, les nom et prénom(s) de la mère et sa date de naissance.

L'acte d'enfant sans vie permet aux parents d'inscrire cet enfant sur les registres de l'état civil et sur le livret de famille. Les parents non mariés, dont l'enfant sans vie est leur premier enfant, peuvent demander un livret de famille. Il est établi par l'officier de l'état civil qui a établi l'acte d'enfant sans vie.

Cet enfant peut recevoir un ou plusieurs prénoms mais aucun nom ne peut lui être attribué.

À savoir : aucune filiation ne peut être établie à l'égard d'un enfant sans vie.

DANS QUEL DÉLAI FAIRE LA DÉCLARATION ?

Quel que soit le temps écoulé, l'acte d'enfant sans vie peut être dressé.

OÙ FAIRE ENREGISTRER L'ACTE D'ENFANT SANS VIE ?

Si le Certificat d'accouchement est délivré par la Clinique de Sainte-Clotilde : à la Mairie Annexe de Sainte-Clotilde

Si le Certificat d'accouchement est délivré par le CHR Félix Guyon : au Service de l'état civil situé à l'ancien Hôtel de Ville (du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 11h).

En dehors des horaires d'ouverture, voir les horaires de permanence.

L'ACTE D'ENFANT SANS VIE

PERMANENCE

- Ancien Hôtel de Ville

Les samedis et dimanches de 8h à 11h, une permanence décès se tient au Service de l'état civil situé à l'ancien Hôtel de Ville Tél : 02 62 40 04 60.

- Centre funéraire de Primat

Du lundi au jeudi de 16h à 19h et les vendredis, samedis et dimanches de 11h à 19h ainsi que les jours fériés de 8h à 18h, veuillez contacter l'agent d'astreinte au 06 92 34 51 31.

PIECES À FOURNIR

- Pièce d'identité du déclarant
- Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme
- Livret de famille du ou des parents s'il(s) en possèdent un

HÔTEL DE VILLE
DE SAINT-DENIS

97717
SAINT-DENIS
MESSAG CEDEX 09

TÉL. : 0262 40 04 04

www.saintdenis.re

